



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION RESTREINTE DU 18 JUIN 2019

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **525937 – G.A.F.E.P.B** – Mail du 12/06/19 – Demande d'indulgence règlement compte club

Suite à votre courriel du 12 juin 2019, la commission décide de vous retirer de la liste des clubs en infraction au compte-club diffusée dans son PV du 28 mai 2019.

Aucune sanction ne sera donc prononcée par les commissions des Compétitions, les points retirés sont restitués.

Information transmise à la Commission Départementale du Calendrier et Organisation des Compétitions.

Informations transmises à la Commission suivante :

*** Commission Départementale du Calendrier et organisation des Compétitions**

Prochaine réunion sur convocation